

Facilitez-vous l'impôt,
www.impots.gouv.fr

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration
au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 31 mai.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2006 (Pour le calcul correct de votre taxe d'habitation)

Apt. Étage Esc. Bâtiment Nbre de pièces N° et Rue
Résidence Code postal Commune
À ce domicile, vous êtes propriétaire locataire occupant à titre gratuit Nom du propriétaire

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (Écrivez en lettres majuscules)

Vous		Conjoint *	
Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
◀ Nom ▶		◀ Nom ▶	
◀ Nom de naissance ▶		◀ Nom de naissance ▶	
◀ Prénoms ▶		◀ Prénoms ▶	
◀ Date de naissance ▶		◀ Date de naissance ▶	
◀ Lieu de naissance ▶		◀ Lieu de naissance ▶	
DÉPT <input type="text"/>	COMMUNE (OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER) <input type="text"/>	DÉPT <input type="text"/>	COMMUNE (OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER) <input type="text"/>

Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ci-contre :

Sinon, indiquez votre N° FIP :

Vous trouverez ce numéro sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Son indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous aurez payés avec l'impôt dû.

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ci-contre :

* ou partenaire du Pacs

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Cochez la case, si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice) : Ø RA

CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse en 2005 ou en 2006, merci de compléter les informations ci-dessous :

Si vous avez déménagé en 2005, indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2005

Apt. Étage Esc. Bâtiment Nbre de pièces N° et Rue
Résidence Code postal Commune
À ce domicile, vous êtes propriétaire locataire occupant à titre gratuit Nom du propriétaire

Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2006, indiquez votre adresse actuelle (pour recevoir sans difficulté votre courrier)

Apt. Étage Esc. Bâtiment Nbre de pièces N° et Rue
Résidence Code postal Commune
À ce domicile, vous êtes propriétaire locataire occupant à titre gratuit Nom du propriétaire

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À le 2006

Votre n° de téléphone
Votre adresse internet

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 complémentaire, cochez la case

Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique.

Connectez-vous sur www.impots.gouv.fr ou contactez votre trésorerie.

Services gestionnaires

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation

N'oubliez pas de remplir le cadre A.

- Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B ;
- Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C ;
- Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D.

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2005

M Mariés **C** Célibataire **D** Divorce/séparation
V Veuvage **O** Pacs

En cas de changement en 2005

Date du mariage ou du PACS	X	/ / 2005
Date du divorce/séparation/rupture du PACS	Y	/ / 2005
Date du décès	Z	/ / 2005

Vous devez souscrire une déclaration pour chacune des périodes avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

K Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (Complétez aussi la ligne H).

E Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (Complétez aussi la ligne H).

H Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire.

N Vous ne vivez pas seul(e).

L Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé.

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) :

P Vous remplissez ces conditions.

F Votre conjoint* remplit ces conditions, ou votre conjoint*, décédé en 2005, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

W Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf** et :
• vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions ;
• vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions ;
• votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2005, remplissait ces conditions .

S Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.

G Vous avez une pension de veuve de guerre.

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)** et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit ; pour bénéficier de la majoration du nombre de parts et éventuellement de la majoration de la prime pour l'emploi : Cochez la case **T**

C | PERSONNES À CHARGE EN 2005 (voir notice)

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance. (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne). Indiquez leurs nom et prénom ci-dessous. Si vous n'avez plus de personne à charge, portez « 0 » dans la ou les cases F à R.

Indiquez les enfants en résidence alternée sur la déclaration n° 2042 C.

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 01-01-2005 ou né(s) en 2005 ou handicapé(s) quel que soit l'âge : Nombre : **F**

Année de naissance :

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité : Nombre : **G**

Année de naissance :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % :

Nombre : **R**

Année de naissance :

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charge :

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2005

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant : **J**

Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille : **N**
(y compris le conjoint et les enfants)

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays

M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/Pays

ET LA TÉLÉDÉCLARATION ?

Désormais, vous pouvez télédéclarer en cas de changement de situation de famille sur www.impots.gouv.fr

- si vous vous êtes mariés, « pacsés » ou si vous avez divorcés en 2005
- si vous êtes âgés de plus de 22 ans et si vous étiez rattaché l'année dernière à la déclaration de revenus de vos parents.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

* Ou partenaire du PACS.

** Ou votre partenaire lié par un PACS est décédé.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES

	Vous	Conjoint*	Personne 1	Personne 2	Personne 3
Total de vos revenus d'activité	AJ	BJ	CJ	DJ	EJ
Total de vos autres revenus imposables	AP	BP	CP	DP	EP
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)	AK	BK	CK	DK	EK
Demandeur d'emploi de plus d'un an	AI	BI	CI	DI	EI
Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi (voir notice)	AR	BR	CR	DR	ER

PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre prime par virement, joignez un RIB, un RIP ou un RICE)

	Vous	Conjoint*	Personne 1	Personne 2	Personne 3
Travail à temps plein en 2005 : cochez la case Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année	AX	BX	CX	DX	QX
	AV	BV	CV	DV	QV

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES

	Vous	Conjoint*	Personne 1	Personne 2	Personne 3
Total de vos pensions, retraites, rentes	AS	BS	CS	DS	ES
Pensions alimentaires perçues	AO	BO	CO	DO	EO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Âge d'entrée en jouissance	Moins de 50 ans	De 50 ans à 59 ans	De 60 ans à 69 ans	À partir de 70 ans
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance	AW	BW	CW	DW

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE
• Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduisez pas)	
Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus)	DC
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %	GR
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans	CH
• Revenus n'ouvrant pas droit à abattement	
Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus)	TS
Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	GO
Intérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus (crédit d'impôt inclus)	TR
• Autres	
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées	CG
Montant des frais venant en déduction	CA
Montant total des crédits d'impôt	AB
Total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la déclaration n° 2047)	BG
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG
Pertes de l'année 2005 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH
En cas de pertes antérieures à 2005 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.	

4 | REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement	BE	Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB
Revenus fonciers en 2005	BA	Déficit imputable sur le revenu global	BC
Prime d'assurances des loyers impayés (voir notice)	BF	Déficits antérieurs non encore imputés	BD
Cochez si vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	BZ	(lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)	

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes perçues en 2005 soumises à la contribution sur les revenus locatifs de 2,5 %	BL
Montant des loyers courus du 1/1/98 au 30/9/98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2005 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail	TQ

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer	ØXX	(n'incluez pas ces revenus dans les rubriques 1, 2 et 4 de cette page)
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus		

* Ou partenaire du PACS.

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine
 Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs non comptés à charge
 Pensions alimentaires versées à d'autres personnes : enfants mineurs, parents
 Déductions diverses
 Sommes à ajouter au revenu imposable (ex : CSG déductible accordée à tort)

DE		
GI	1 ^{ER} ENFANT	GJ 2 ^E ENFANT
GP		
DD		
GH		

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET CGOS)

Épargne versée en 2005

Cotisations versées en 2005 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et CGOS
 Rachats de cotisations en 2005 (PREFON, COREM et CGOS)
 Plafond de déduction

	Vous	Conjoint*	Personne à charge
RS		RT	RU
SS		ST	SU
PS		PT	PU

Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2006

Cotisations versées en 2005 aux régimes obligatoires d'entreprise
 de retraite supplémentaire ou aux régimes « Madelin » (voir notice)

QS		QT		QU	
----	--	----	--	----	--

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT (Attention = joignez les reçus ou les justificatifs)

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 470 €)
 Autres dons : autres que ceux de la ligne UD

UD		UE	
UF		UG	

Report des versements 2003

XS		Report des versements 2004	XT	
----	--	----------------------------	----	--

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

AC	Vous	AE	CONJOINT*	AG	PERSONNE À CHARGE
AD		AF		AH	

Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études

EA	Collège	EC	Lycée	EF	Ens. Sup.
----	---------	----	-------	----	-----------

Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2005

GA	1 ^{ER} ENFANT	GB	2 ^E ENFANT	GC	3 ^E ENFANT
----	------------------------	----	-----------------------	----	-----------------------

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile

DF		DG	
----	--	----	--

Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (voir notice), cochez la case

Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans

DL	
----	--

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes

CD	1 ^E PERSONNE	CE	2 ^E PERSONNE
----	-------------------------	----	-------------------------

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap

GZ	
----	--

Prestations compensatoires : sommes versées en 2005

WN	
----	--

sommes totales décidées par jugement en 2005 ou capital reconstitué

WO	
----	--

capital fixé en substitution de rente

WM	
----	--

report des sommes décidées en 2004

WP	
----	--

Intérêts des prêts à la consommation (contrats conclus du 01-05-2004 au 31-05-2005)

UH	
----	--

Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus à compter du 01-09-2005)

UK	
----	--

Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable

Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable

WF	
----	--

Acquisition de chaudière à condensation, matériaux d'isolation thermique
 et appareils de régulation de chauffage

WG	
----	--

Acquisition de chaudière à basse température

WH	
----	--

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes

Équipements pour les personnes âgées ou handicapées

WJ	
----	--

Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction

WI	
----	--

8 | AUTRES IMPUTATIONS, REPRISES DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger (cf. Déclaration n° 2047)

Revenus autres que ceux déclarés page 3 à prendre en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition

TI	
----	--

Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS

TL	
----	--

Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus

TK	
----	--

Personnes non domiciliées en France : revenus de sources française et étrangère à prendre
 en compte pour le calcul du taux moyen d'imposition

TM	
----	--

Élus locaux : indemnités de fonction soumises à la retenue à la source

BY	Vous	CY	CONJOINT*
----	------	----	-----------

Total des plus-values en report d'imposition non expiré

UT	
----	--

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt

TF	
----	--

Revenus d'organismes internationaux, de missions diplomatiques ou consulaires exonérés d'impôt en France

FV	
----	--

Contrat d'assurance-vie conclu auprès d'un établissement établi hors de France

TT	
----	--

Comptes bancaires à l'étranger

UU	
----	--

AUTRES RENSEIGNEMENTS OU SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE

9 YF YG YH YK YT YU YV YW YZ